

# *Evaluer les acquis des élèves et mesurer leurs progrès à l'école maternelle*



Réseau des personnes ressources maternelle en circonscription  
Groupe départemental de formateurs  
**Cécile LALOUX**, inspectrice de l'éducation nationale

2012 – 2013

# Sommaire

<b><i>Introduction</i></b>	3
<b><i>Les orientations nationales pour l'école maternelle</i></b>	4
<b><i>Définir l'évaluation</i></b>	
<b><i>Fiche 1</i></b> - L'évaluation dans les textes	8
<b><i>Fiche 2</i></b> - Le concept de compétence	12
<b><i>Fiche 3</i></b> – Définitions de la tâche, de la situation d'apprentissage, du processus d'apprentissage	14
<b><i>Des situations pour évaluer les acquis des élèves</i></b>	
<b><i>Fiche 4</i></b> – Qu'est-ce qu'une situation d'évaluation?	18
<b><i>Des outils pour garder trace et rendre compte des progrès des élèves</i></b>	
<b><i>Fiche 5</i></b> – Les brevets	19
<b><i>Fiche 6</i></b> – Le carnet de réussite en TPS-PS	22
<b><i>Fiche 7</i></b> - Le cahier de progrès ou cahier de réussite	22
<b><i>Fiche 8</i></b> - L'arbre des savoirs	27
<b><i>Fiche 9</i></b> – Des grilles collectives de synthèse	28

# Introduction

L'évaluation est l'une des missions des maîtres inscrite dans le Code de l'éducation. Elle est centrale à l'école maternelle comme à l'école élémentaire. L'évaluation est un acte pédagogique de l'enseignant. Elle permet d'identifier les réussites et les besoins de chaque élève et s'appuie sur l'observation et l'écoute. Elle permet de vérifier que l'élève progresse par rapport à lui-même.

Les temps d'observation menés dans des situations diverses sont complétés par des temps d'évaluation plus formels. Pour les construire, l'enseignant doit prendre en compte deux dimensions incontournables :

- quelles connaissances et capacités visées par les programmes doivent faire l'objet d'une évaluation
- quelle modalité d'évaluation peut être conduite en fonction des capacités de l'enfant et de son développement.

L'évaluation ne doit pas être pour l'élève un rendez vous avec ses difficultés scolaires mais un temps de bilan sur ce qu'il est capable de réaliser, pour lequel il est accompagné pour entrer dans une dynamique de progrès.

Une évaluation précise et efficace des élèves conditionne la mise en œuvre de la différenciation pédagogique et de l'aide personnalisée. Chaque enseignant doit pouvoir apprécier ce que chaque élève sait et quels sont les obstacles qu'il rencontre dans les apprentissages, tant pour concevoir son enseignement que pour apporter les aides nécessaires. C'est ainsi le principal outil de travail de l'enseignant pour programmer les activités scolaires collectives et individuelles. Des outils variés ont été produits par les maîtres ou leur ont été proposés. Ils permettent de faire le point au moment où chacun des enfants commence à mettre ses premiers acquis au service des exigences d'une nouvelle étape d'apprentissages.

L'enseignant de la classe explique régulièrement et objectivement aux parents les progrès de leur enfant, par les contacts directs et par la transmission de livrets et de bulletins. La question de la communication de ce qui se fait et s'apprend à l'école maternelle est cruciale car elle peut induire des essais de réponse inadaptés (recours prématuré et trop systématique au support papier – crayon). Elle est pourtant capitale pour s'assurer de la collaboration des parents qui, par l'information qui leur est transmise, connaissent et reconnaissent la maternelle comme une école à part entière avec des exigences et une ambition pour chaque élève et les enseignants qui y exercent comme des professionnels à la professionnalité singulière.

## Les orientations nationales pour l'école maternelle

### La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école

n°2005-380 du 23 avril 2005

[Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École](#) (Article 9) - Loi n°2005-380 du 23 avril 2005

Sans rendre obligatoire l'apprentissage précoce de la lecture ou de l'écriture, la formation qui est dispensée dans les classes enfantines et les écoles maternelles favorise l'éveil de la personnalité des enfants. Elle tend à prévenir des difficultés scolaires, à dépister les handicaps et à compenser les inégalités. La mission éducative de l'école maternelle comporte une première approche des outils de base de la connaissance, prépare les enfants aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire et leur apprend les principes de la vie en société.

### Le socle commun de connaissances et de compétences

Compétence 7

[Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006](#)

Le décret du 11 juillet 2006 pris en application de la loi pour l'avenir d'avril 2005 organise le contenu du socle commun autour de sept grandes compétences qui définissent ce qu'aucun élève ne doit ignorer en fin de scolarité obligatoire.

#### Des grilles de références

Les grilles de références constituent un outil pédagogique au service de l'évaluation des élèves à chacun des paliers du socle commun de connaissances et de compétences. Elles explicitent les items du livret personnel de compétences et précisent les exigences à chaque niveau de validation. Elles fournissent également des indications pour l'évaluation des compétences.

- [Grilles de références du palier 1](#) (janvier 2011)
- [Grilles de références du palier 2](#) (janvier 2011)
- [Grilles de références du palier 3 \(mise à jour janvier 2011\)](#)

<http://www.eduscol.education.fr/pid23228-cid53126/grilles-de-references-socle-commun.html>

#### Le livret personnel de compétences

Le livret personnel de compétences atteste l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun, de l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire. Depuis la rentrée 2009, il est généralisé à tous les collèves. Il est utilisé à l'école primaire depuis 2008.

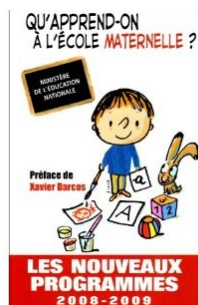
[Mise en oeuvre du livret scolaire à l'école](#) Circulaire n°2008-155 du 24-11-2008 -

### Mise en œuvre du Livret Personnel de Compétences

Circulaire n° 2010-087 du 18-6-2010



**Programmes pour l'école maternelle 2008**  
Arrêté du 9 juin 2008



«L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences afin de réussir au cours préparatoire les apprentissages fondamentaux. »  
Les horaires et programmes de l'école primaire ont été publiés au **BO hors-série n°3 du 19 juin 2008**

[Horaires des écoles maternelles et élémentaires](#) (arrêté du 09/06/2008)  
[Programmes d'enseignement de l'école primaire](#) (arrêté du 09/06/2008)

[Préambule](#)

[Présentation](#)

[Programme de l'école maternelle](#) : petite section, moyenne section, grande section

<http://www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/default.htm>

**Repères pour organiser la progressivité des apprentissages**  
BO hors-série n°3 du 19 juin 2008

À l'école maternelle, les écarts d'âge entre les enfants, donc de développement et de maturité, ont une importance très forte ; le fait que le français soit ou non la langue de la famille influe également sur la vitesse des acquisitions. Les décalages entre enfants d'une même section ne sont pas, en général, des indices de difficulté ; ils expriment des différences qui doivent être prises en compte pour que chacun progresse dans son développement personnel. Les enseignants veilleront à éviter tout apprentissage prématuré.

Les tableaux proposés donnent des repères aux équipes pédagogiques pour organiser la progressivité des apprentissages.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2008/hs3/reperes.htm>

**Des ressources pour les enseignants**



- **Apport scientifique à la réflexion sur l'école maternelle et le socle commun**

Ces entretiens ont été réalisés dans le cadre du conseil scientifique de l'enseignement scolaire et dédiés à la mémoire de Michel ZORMAN. Ils ont pour objectif d'établir une dynamique de dialogue, de réflexion et de médiation entre les avancées de la recherche et les politiques publiques en éducation. Deux cas ont été privilégiés à ce stade : les premiers apprentissages à l'école maternelle et le socle commun de connaissances et de compétences.

<http://eduscol.education.fr/pid23249-cid60304/apport-scientifique-a-la-reflexion-sur-l-ecole-maternelle-et-le-socle-commun.html>

- **Le développement de l'enfant**

Les étapes du développement de l'enfant font l'objet de nombreux travaux qui permettent de mettre au jour les périodes et les moments charnières dans le développement langagier, cognitif, social et affectif, sensoriel et moteur de l'enfant.

<http://eduscol.education.fr/pid23249-cid48426/le-developpement-de-l-enfant.html>

- **L'école maternelle au quotidien**

Par la variété des types de tâches proposées, des modalités de travail utilisées, l'école maternelle veille à respecter les rythmes biologiques des

enfants et à préserver les équilibres entre les phases de concentration, de jeu, de repos, d'activités ritualisées ou en ateliers, de regroupements.

L'école maternelle a un rôle essentiel dans le repérage et la prévention des difficultés, des déficiences et des troubles, notamment ceux du langage. C'est par une pédagogie spécifique, une posture et des gestes professionnels adaptés, que l'enseignant facilite l'entrée de l'enfant dans son « métier d'élève ».

<http://eduscol.education.fr/pid23249-cid48445/la-classe-au-quotidien.html>

- **L'organisation de l'enseignement**

Les programmes d'enseignement nationaux et les progressions qui les accompagnent sont la base sur laquelle l'équipe enseignante élabore les programmations d'activité, les axes prioritaires du projet d'école, les démarches d'évaluation des acquis des élèves, les modalités de relation avec les familles.

L'enseignant élabore l'emploi du temps de la classe, organise des activités d'apprentissages.

<http://eduscol.education.fr/pid23249-cid48435/l-organisation-de-l-enseignement.html>

- **Évaluer et différencier pour aider les élèves**

L'évaluation en maternelle est un acte pédagogique de l'enseignant. Elle permet d'identifier les réussites et les besoins de chaque élève et s'appuie sur l'observation et l'écoute. Elle permet de vérifier que l'élève progresse par rapport à lui-même. L'évaluation ne doit pas être pour l'élève un rendez vous avec ses difficultés scolaires mais un temps de bilan sur ce qu'il est capable de réaliser, pour lequel il est accompagné pour entrer dans une dynamique de progrès.

Une évaluation précise et efficace des élèves conditionne la mise en oeuvre de la différenciation pédagogique et de l'aide personnalisée.

<http://eduscol.education.fr/pid23249-cid56618/evaluer-et-differencier-pour-aider-les-eleves.html>

- **Les outils d'évaluation**

**L'évaluation est l'une des missions des maîtres inscrite dans le Code de l'éducation. Elle est centrale à l'école maternelle comme à l'école élémentaire.** Les résultats de chaque élève sont régulièrement communiqués aux parents. Mais c'est aussi le principal outil de travail de l'enseignant pour programmer les activités scolaires collectives et individuelles. Des outils variés ont été produits par les maîtres ou leur ont été proposés. Ils permettent de faire le point au moment où chacun des enfants commence à mettre ses premiers acquis au service des exigences d'une nouvelle étape d'apprentissages. La direction générale de l'Enseignement scolaire propose à l'attention des maîtres **un ensemble d'activités pour les aider à évaluer les acquis des élèves.**

Parmi les compétences à faire acquérir à l'école maternelle, on a privilégié celles qui sont les plus déterminantes pour la réussite scolaire ultérieure de l'élève.

Ces compétences sont présentées dans des grilles de repérage dont les termes sont directement empruntés aux programmes.

Les outils sont accessibles par téléchargement soit dans leur ensemble, soit activité par activité, grâce à un codage explicité dans ce même document.

	<ul style="list-style-type: none"><li>◦ <a href="http://www.banqoutils.education.gouv.fr/index.php">http://www.banqoutils.education.gouv.fr/index.php</a></li></ul>
<b>Priorités départementales</b>	<p>Les priorités départementales sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prévenir l'illettrisme et améliorer les performances langagières des élèves à la fin de l'école maternelle<ul style="list-style-type: none"><li>◦ Prévenir les difficultés d'apprentissage en lecture-écriture</li></ul></li><li>• Repérer, accompagner et promouvoir les pratiques performantes pour améliorer les compétences professionnelles des professeurs des écoles</li></ul>

# Définir l'évaluation

## Fiche 1 – L'évaluation dans les textes

Des textes officiels expriment l'importance de l'acte évaluatif et en précisent l'obligation. Dès 1977, des recommandations sont énoncées.

Au sein de l'équipe éducative et en vue d'une évaluation de plus en plus précise, à l'élaboration de grilles. [...] Dès le plus jeune âge, les enfants ont intérêt à être associés – à leur niveau- à cette tâche. Dans la section de grands, en particulier, le groupe qui s'est montré capable d'élaborer un projet doit être à même de déterminer ses propres critères d'évaluation.

En 1986, ces orientations sont affirmées.

Les maîtres s'assurent par une observation et une évaluation régulières que les activités permettent bien aux élèves d'acquérir les compétences attendues.

C'est à la **loi d'orientation du 10 juillet 1989** et aux textes d'application qui l'ont accompagnée qu'il faut aussi se référer pour trouver l'expression des attentes de l'institution en matière d'évaluation.

### **Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989**

Art 14... Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves. Ils apportent une aide au travail personnel des élèves et en assurent le suivi. Ils procèdent à leur évaluation.

### **Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990**

Art 5 ... Un livret scolaire est constitué pour chaque élève.

### **Note de service n° 91-065 du 11 mars 1991**

La mise en place des cycles s'accompagne de l'évaluation régulière des acquis et de l'information périodique des parents.

### **Loi n° 05-380 du 23 avril 2005**

Chapitre II - Art 14

- Le Haut Conseil de l'éducation émet un avis et peut formuler des propositions à la demande du ministre chargé de l'éducation nationale sur les questions relatives à la pédagogie, aux programmes, aux modes d'évaluation des connaissances des élèves, à l'organisation et aux résultats du système éducatif et à la formation des enseignants. Ses avis et propositions sont rendus publics.

« Art. L. 230-3. - Le Haut Conseil de l'éducation remet chaque année au Président de la République un bilan, qui est rendu public, des résultats obtenus par le système éducatif. Ce bilan est transmis au Parlement. ».



## **Programmes 14 février 2002**

[...]Le recensement systématique des compétences fournit la base des évaluations à chaque fin de séquence ou lors des grands rendez-vous qui rythment le déroulement de l'enseignement[...]Ce renforcement des évaluations ne doit pas conduire à stigmatiser, à classer prématurément, à enfermer les élèves dans des catégories qui deviennent des destins [...] ce sont des instruments qui aideront les maîtres à assurer la réussite de tous leurs élèves

## **Socle commun de connaissances et de compétences – Décret n°2006-830**

Le socle s'acquiert progressivement de l'école maternelle à la fin de la scolarité obligatoire.[...] L'exigence de contenu du socle est indissociable d'une exigence d'évaluation. Des paliers intermédiaires, adaptés aux rythmes d'apprentissage définis en cycle, sont déterminés dans la maîtrise du socle. Des outils d'évaluation correspondant notamment aux exigences des différents paliers de maîtrise du socle sont mis à la disposition des enseignants. Un livret personnel permettra à l'élève, à sa famille et aux enseignants de suivre l'acquisition progressive des compétences.

## **Le livret de compétences – Décret n°2007-860**

*Art. D. 311-6.*

"Le livret personnel de compétences est établi pour chaque élève selon un modèle national fixé par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale.

Il permet à l'élève, à ses parents ou représentants légaux et aux enseignants de suivre la validation progressive des connaissances et compétences du socle commun défini par l'annexe à la section première du chapitre II du titre II du livre Ier de la partie réglementaire du code de l'éducation."

*Art. D. 311-7.*

"Le livret personnel de compétences comporte :

1° La mention de la validation du socle commun de connaissances et de compétences pour chacun des paliers :

- à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux pour ce qui relève de la maîtrise de la langue française, des principaux éléments de mathématiques et des compétences sociales et civiques ;

- à la fin de l'école primaire et à la fin du collège ou de la scolarité obligatoire pour chacune des sept compétences du socle commun de connaissance et de compétences ;"

## **Programmes 2008**

La liberté pédagogique induit une responsabilité : son activité suppose des capacités de réflexion sur les pratiques et leurs effets. Elle implique aussi pour les maîtres, l'obligation de s'assurer et de rendre compte régulièrement des acquis des élèves.

Les évaluations nationales de CE1 et CM2 permettront une évaluation régulière des acquis et du niveau des élèves ; elles contribueront à la validation des paliers intermédiaires de maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences.

## **Mise en œuvre du livret scolaire à l'école – Circulaire n°2008-155**

Le code de l'éducation prévoit, pour chaque élève du premier degré, un livret scolaire, instrument de liaison entre les maîtres, ainsi qu'entre l'école et les parents. Il permet d'attester progressivement des compétences et connaissances acquises par chaque élève au cours de sa scolarité.

Le livret scolaire suit l'élève jusqu'à la fin de la scolarité primaire. Il est transmis à l'école d'accueil en cas de changement d'école.

Dès l'école maternelle, les élèves acquièrent des connaissances et des compétences qui servent d'appui aux enseignements de l'école élémentaire. C'est pourquoi, un bilan des acquisitions de l'école maternelle, réalisé en référence aux programmes, est effectué en fin de grande section et joint au livret scolaire.

Le livret scolaire comporte :

- 1) Les documents d'évaluations périodiques en usage dans l'école pour suivre régulièrement les progrès de l'élève au fil de chaque année scolaire.

### **Le livret personnel de compétences – circulaire n° 2009-192 du 28-12-2009**

Le livret de compétences expérimental est au service du jeune, élève ou apprenti, de l'établissement expérimentateur. Il lui permet de valoriser ses acquis, de mieux s'auto-évaluer, et de conduire une réflexion plus éclairée sur ses choix possibles d'orientation. L'implication personnelle du jeune et celle de sa famille, sont ainsi prépondérantes pour l'efficacité de la démarche et de l'outil.

Le livret de compétences expérimental doit permettre au jeune :

- d'enregistrer l'ensemble des compétences acquises dans le cadre de l'éducation formelle : toutes les connaissances, capacités et attitudes acquises durant les enseignements, au-delà des acquis disciplinaires ou durant les activités éducatives organisées dans le cadre scolaire, ainsi que les expériences d'ouverture européenne et internationale et de mobilité, individuelle ou collective, réalisations, participations et engagements que le jeune aura pu mener dans ce cadre.

### **Référentiel de compétences des professeurs des écoles exerçant en école maternelle - circulaire n° 2009-098 du 17-8-2009**

L'école maternelle est une étape décisive dans l'appropriation progressive par les élèves des connaissances et des compétences du socle commun. Les enseignants y ont développé une pédagogie particulière, utilisant de façon adaptée la polyvalence des maîtres du premier degré. S'il est nécessaire de mettre en oeuvre des démarches pédagogiques respectueuses des besoins des jeunes enfants, les compétences professionnelles des enseignants de l'école maternelle répondent aux mêmes exigences et donc au même référentiel que celles de tous les enseignants de l'école primaire. Il est cependant indispensable, en formation initiale comme en formation continue, de prendre en compte les spécificités de cette pédagogie tout en l'inscrivant résolument dans le parcours de formation des maîtres du premier degré.

3.3 Savoir différencier structuration et systématisation

**Insérer dans les apprentissages les exercices spécifiques et systématiques pour développer les automatismes (calcul, lecture, écriture, grammaire, orthographe, éducation physique, etc.).**

Savoir construire des situations de classes propices à la structuration de connaissances ou de compétences sans faire entrer trop tôt l'enfant dans des procédures de systématisation ou d'automatisation qui relèvent de l'école élémentaire.

L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences afin de réussir au cours préparatoire les apprentissages fondamentaux.

En répondant aux divers besoins des jeunes enfants qu'elle accueille, l'école maternelle soutient

leur développement. Elle élargit leur univers relationnel et leur permet de vivre des situations de jeux, de recherches, de productions libres ou guidées, d'exercices, riches et variés, qui contribuent à enrichir la formation de leur personnalité et de leur éveil culturel.

4.1 Mettre en œuvre les programmes et progressions de l'école maternelle et la liaison avec l'école élémentaire

**Connaître les objectifs à atteindre pour un niveau donné, dans le cadre de son enseignement et les programmes d'enseignement à tous les niveaux d'enseignement du premier degré.**

**Définir des objectifs d'apprentissage à partir des références des textes officiels.**

**Raisonner en termes de compétences, en mettant en œuvre :**

- **une progression et une programmation sur l'année et sur le cycle,**
- **une progression différenciée selon les niveaux des élèves, en prenant en compte les résultats des évaluations.**

Savoir organiser des situations d'apprentissage qui ont du sens pour les élèves, qui sont adaptées à leurs besoins et aux exigences du programme et qui mettent en jeu des manipulations, l'expérience sensible, la recherche de solutions (situations d'expérimentations, problèmes) et des modalités variées de représentation.

Savoir prendre appui sur l'activité ludique pour faire construire des apprentissages.

Savoir organiser des situations de structuration et de mémorisation des acquisitions lorsque c'est nécessaire.

Rendre lisibles les objectifs d'apprentissage et évaluer les productions des élèves qui devraient attester leur atteinte en prenant appui sur les connaissances en didactique des différents domaines d'activités de l'école maternelle.

Concevoir en équipe et mettre en œuvre un projet concret de liaison entre cycle 1 et cycle 2 dans les domaines pédagogique et didactique.

La mise en œuvre du programme doit prendre en compte les étapes et le rythme du développement de l'enfant.

L'école maternelle a un rôle essentiel dans le repérage et la prévention des déficiences ou des troubles, rôle qu'elle doit assumer pleinement, en particulier pour les troubles spécifiques du langage.

6.1 Savoir prendre en compte les différences entre enfants

**Il sait différencier son enseignement en fonction des besoins et des facultés des élèves, afin que chaque élève progresse ... Le professeur est capable de prendre en compte les rythmes d'apprentissage des élèves.**

Prendre en compte les différences de développement, d'acquisitions, de rythmes entre enfants.

Savoir adapter les exigences scolaires, sans les réduire, pour favoriser le développement de chaque élève de manière cohérente et adaptée.

6.2. Savoir repérer chez l'enfant des troubles ou des déficiences, notamment les troubles spécifiques du langage

**Il accompagne chaque élève, y compris les élèves à besoins particuliers. Il sait faire appel aux partenaires de l'école en tant que de besoin.**

Savoir repérer des signes d'alertes pouvant laisser penser à un trouble ou une déficience, notamment dans le domaine du langage.

Connaître les rôles et attributions des personnels de l'éducation nationale, des partenaires de soins et des équipes pluridisciplinaires dans le cadre de leurs missions de prévention, de repérage et de prise en charge du handicap et des grandes difficultés.

7 - Évaluer les élèves

On se référera aux compétences de fin d'école maternelle décrites en fin de chaque domaine d'activité ainsi qu'aux progressions.

7.1. Connaître les modalités de l'évaluation des élèves les mieux adaptées à l'école maternelle

**Le professeur connaît les différentes évaluations qu'il peut être amené à pratiquer.**

Connaître et savoir mettre en œuvre les techniques d'évaluation les mieux adaptées aux jeunes enfants permettant des bilans objectifs.

Savoir notamment développer les méthodes d'observation des élèves en situation scolaire.

Acquérir des compétences pour la régulation des parcours d'apprentissage sur la base d'une observation critériée et analysée.

7.2 Communiquer à chaque parent l'évaluation des progrès de l'enfant (voir également le point 8.2 : coopérer avec les parents et les partenaires)

**Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.**

Savoir présenter à ses parents les progrès de chaque enfant scolarisé en référence aux programmes, dans une vision dynamique et positive de l'apprentissage.

Apprendre à commenter de façon formative des travaux d'élèves sans confondre évaluation et notation.

7.3 Associer les élèves à l'évaluation de leurs progrès

**Il fait comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions.**

Connaître et mettre en œuvre les techniques d'évaluation associant les élèves pour leur permettre une première prise de conscience des apprentissages scolaires.

Permettre à chaque élève de mesurer le chemin parcouru pour qu'il ait conscience de ce qu'il apprend.

Les textes officiels rappellent que l'évaluation fait partie du processus d'enseignement : c'est l'une des missions des enseignants. Elle est bien évidemment indispensable tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire.

Les programmes 2008 (BO HS N°3 du 19 juin 2008) repèrent deux rôles à ces évaluations :

- Un suivi des objectifs à atteindre et des compétences à acquérir : "*Le programme de l'école maternelle, sans horaire contraignant, présente les grands domaines d'activité à aborder sur les trois années qui précèdent l'entrée dans la scolarité obligatoire ; il fixe les objectifs à atteindre et les compétences à acquérir avant le passage à l'école élémentaire. La mise en œuvre du programme doit prendre en compte les étapes et le rythme du développement de l'enfant*".

- Un repérage des difficultés ou troubles "*L'école maternelle a un rôle essentiel dans le repérage et la prévention des déficiences ou troubles, rôle qu'elle doit assumer pleinement, en particulier pour les troubles spécifiques du langage*".

Ces deux rôles permettent à l'enseignant de piloter sa classe et d'assurer un suivi de ses élèves. N'oublions pas, non plus, le rôle qu'elles peuvent jouer auprès des enfants et de leurs parents. « Il s'agit de développer une pédagogie explicite en maternelle pour apprendre à apprendre : les élèves doivent savoir ce qu'on attend d'eux et comment ils peuvent y parvenir » (rapport du HCE, 17 octobre 2008). Ils doivent pouvoir mesurer leurs progrès. Et leurs parents aussi.

## ***Définir l'évaluation***

### **Fiche 2 - Le concept de compétence**

L'évaluation est un processus de comparaison d'un comportement ou d'une production, à un résultat attendu. Ce processus est mis en œuvre dans la plupart des situations d'apprentissage. Tel est le cas lorsque l'enseignant propose à ses élèves de réaliser une activité : les productions de l'enfant (verbales, graphiques, motrices, comportementales...) sont comparées à ce que l'enseignant estime pouvoir être réalisé par l'enfant dans cette situation.

Les interprétations des décalages entre les attentes et les productions observées et les décisions qui s'ensuivent relèvent d'une logique de formation tournée vers l'élève. Il ne s'agit pas de considérer

que le décalage exprime une incapacité de l'élève à atteindre les objectifs fixés. Ce décalage est le constat d'une étape transitoire de compétences en cours d'acquisition. L'erreur est utilisée comme une source d'information destinée à mieux comprendre les difficultés rencontrées par l'élève. L'interprétation des erreurs et des points d'appui conduit à la mise en place d'une pédagogie différenciée destinée à faire progresser l'élève par rapport à lui-même et en référence aux programmes.

L'évaluation par compétences des élèves contribue au suivi de l'acquisition progressive des connaissances, des capacités et attitudes attendues pour la validation du socle commun. Sa mise en œuvre se traduit par l'évaluation de compétences transversales.

## Mais qu'est-ce qu'une compétence ?

La définition adoptée au parlement européen le 26 septembre 2006 est la suivante :

*Une compétence est une combinaison de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées à une situation donnée.*

Le socle commun du 11 juillet 2006 précise :

*Chaque compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie comme l'ouverture aux autres, le goût de la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité.*

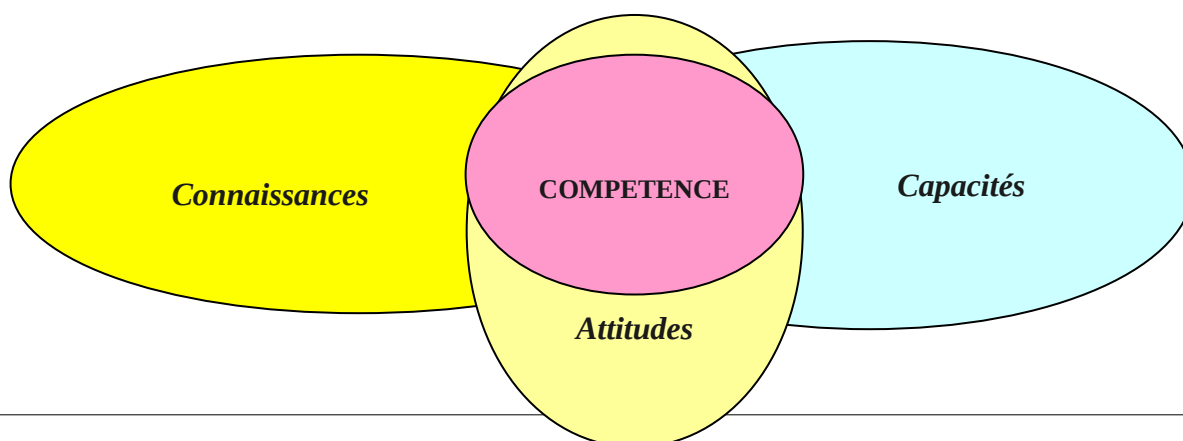
Le concept de compétence est lié aux notions disciplinaires et transversales :

- L'acquisition de compétences se fonde dans le cadre des enseignements disciplinaires.
- La clarification des situations d'apprentissage et d'évaluation doit permettre d'identifier clairement ce qui relève des connaissances et savoir-faire disciplinaires et ce qui relève des compétences transversales.
- Les tâches les plus complexes imposant l'exercice de compétences « remarquables » peuvent être interdisciplinaires (choix et combinaison de plusieurs procédures).

## Qu'en est-il de la relation entre connaissance et compétence ?

Le concept d'évaluation se construit en lien avec le contexte de construction des apprentissages, de l'acquisition des compétences.

### La compétence ...



- Se recentre sur les processus d'apprentissage de l'élève plutôt que sur les contenus d'enseignement
- Résulte de la synergie entre acquisition de connaissances, développement de capacités (aptitudes ou habiletés) et adoption d'attitudes
- Est un savoir-faire de haut niveau, capacité **stratégique** indispensable à la résolution de situations complexes
- Suppose l'action et relève de la résolution d'un problème

\* Pour effectuer une tâche, il faut avoir des connaissances mais leur mémorisation ne suffit pas. Il faut aussi savoir mobiliser à bon escient ces connaissances pour faire face à des situations nouvelles et les résoudre.

\* Pour exercer une compétence, il faut interpréter la situation, en sélectionner les caractéristiques pertinentes et élaborer une stratégie.

\* Les connaissances ne sont qu'une des trois composantes définissant avec les capacités à les mettre en œuvre et les attitudes la compétence.

\* Un travail méthodologique sorti de tout contexte d'apprentissage et de toute visée constructive est inopérant.

« *Le débat ne porte pas sur une opposition conceptuelle entre savoirs et compétences mais sur le temps qu'il faut soustraire à l'accumulation des savoirs pour développer la capacité de s'en servir.* » P. PERRENOUD <sup>1</sup>

#### **Pour en savoir plus :**

- **Des élèves compétents dès la maternelle ?** Article de Stéphanie Pheng, docteure en sciences de l'éducation, Cahiers pédagogiques n°491 – octobre 2011 Dossier *Evaluer à l'heure des compétences*
- **Le défi de l'évaluation par compétence** - Dossier d'actualité n°76 juin 2012 IFE
- **Dossier - L'évaluation des élèves** – Cahiers pédagogiques n°438 décembre 2005
- **L'évaluation, un miroir déformant ?** Article de Marc Didierjean , professeur des écoles et **En maternelle, penser l'évaluation comme un dispositif créateur d'événements**, Article de Marie-Thérèse ZERBATO-POUDOU Cahiers pédagogiques n°456 octobre 2007 Dossier *L'école maternelle aujourd'hui*

## ***Définir l'évaluation***

### **Fiche 3 – Définir la tâche, la situation et le processus d'apprentissage**

## **La tâche**

Une tâche est toujours définie par la compétence requise pour la réaliser. Il y a alors deux possibilités pour l'élève :

- Cette compétence est maîtrisée, il la met donc en œuvre pour traiter la tâche.
- Cette compétence n'est pas maîtrisée.
  - Alors cette non maîtrise est compensée par le maître dans la définition des conditions de réalisation (différenciation pédagogique)

<sup>1</sup>**Philippe Perrenoud**, sociologue, est professeur à l'Université de Genève, dans le champ du curriculum, des pratiques pédagogiques et des institutions de formation, il co-anime le Laboratoire de recherche sur l'innovation en formation et en éducation (LIFE).

- La non maîtrise constitue **un obstacle à l'apprentissage** et devient donc pour l'enseignant **un objectif d'apprentissage**.

**OBJECTIF = OBSTACLE**  
**DU MAITRE POUR L'ELEVE**

**SITUATION D'APPRENTISSAGE**

définie par un ensemble de  
**tâches, d'activités**  
à réaliser

<u>Conditions de réalisation de la tâche</u>	<u>Ressources intellectuelles</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Consignes</li> <li>-Matériel</li> <li>-Organisation du travail</li> <li>-Relations entre les élèves</li> <li>-Rôle du maître</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Connaissances antérieures</li> <li>-Compétences simples et automatisées</li> <li>-Opérations mentales</li> <li>-Attitudes</li> </ul>

## La situation d'apprentissage ...

### 1. Un objet unique et constant :

**Acquérir une compétence, c'est à dire rendre l'élève capable de mobiliser une connaissance, une capacité en élaborant une stratégie adaptée pour résoudre une situation complexe.**

Passer de « je ne sais pas, je ne sais pas faire, je ne peux pas »  
à « je sais, je sais faire, je peux »

### 2. Un objet clairement identifié par le maître (objectif d'apprentissage) et énoncé, donné à voir à l'élève (obstacle à l'apprentissage).

a. Rendre les apprentissages lisibles, explicites.

L'élève n'apprend pas par surprise. Il y a quelque chose à apprendre.

### 3. L'acteur est l'élève qui doit se mobiliser pleinement et durablement.

#### **4. Dépasser l'activité pour en percevoir le sens en termes d'apprentissages**

**L'élève n'apprend pas malgré lui** : Il devient un élève car ...

- a. Il saisit le sens de l'activité
- b. Il connaît et comprend les conditions de réalisation de la tâche
- c. Il maîtrise dès le départ les critères de réussite de la tâche
- d. Il manipule, questionne, échange
- e. Il recherche, réfléchit
- f. Il mobilise des acquis antérieurs
- g. Il produit
- h. Il explicite, justifie et confronte
- i. Il identifie, exprime et comprend une erreur et/ ou l'imperfection de sa stratégie
- j. Il repère et nomme ses besoins
- k. Il demande de l'aide

L'élève apprend en agissant.

#### **5. Les tâches et activités s'enchaînent des plus simples (exécuter, mobiliser une procédure simple, automatisée) aux plus complexes (faire des choix, combiner plusieurs procédures).**

Leur programmation dépend également du niveau d'acquisition antérieur.

#### **6. Les consignes sont clairement énoncées, explicitées, reformulées.**

Elles doivent être comprises pour être appliquées. Le capital de consignes se constitue et s'enrichit progressivement reposant sur des référents et codes partagés de tous. Chaque nouvelle consigne est appliquée sous le guidage et avec l'accompagnement du maître. La réalisation en autonomie d'une activité suppose une maîtrise sûre de la consigne (déjà rencontrée et suffisamment éprouvée).

#### **7. Les modalités de travail (oral/écrit, individuel/ collectif, autonome/guidé) évoluent et alternent durant la séance.**

#### **8. Le matériel et support de l'activité est identifié, adapté, disponible ou accessible.**

Il est pertinent par rapport à l'objectif visé et garantit l'activité optimale de chacun (nature, format, quantité). Il offre les conditions d'un apprentissage progressif de l'autonomie.

#### **9. Des relations émergent entre les élèves à différents moments, selon différentes intentions**

(interroger, répondre, collaborer, partager, confronter, aider, échanger, guider, observer) et différentes manières (spontanée, organisée par le maître).

#### **10. L'élève apprend avec les autres.**

L'élève n'apprend pas seul.

#### **11. Le maître observe, guide, recueille des informations, régule et anime les échanges et temps de synthèse, développe une action spécifique auprès d'élèves très précisément identifiés, écoute, soutient, encourage et valorise.**

Le maître réagit.

#### **Un exemple à l'école maternelle : l'atelier d'apprentissage**

\* C'est toujours un temps et un espace d'apprentissage.



- \* L'activité prend sens pour l'élève et pour le groupe.
- \* L'activité s'inscrit dans un projet d'apprentissage.
- \* Le regroupement des élèves est pensé et organisé par le maître selon des critères qui peuvent varier selon le temps, le domaine d'activité, le moment de l'apprentissage, les besoins et acquis des élèves mais ne relève jamais du hasard ou du rapprochement affinitaire.
- \* L'activité est adaptée aux besoins des élèves et des aménagements sont proposés dans les conditions de réalisation (différenciation pédagogique).
- \* Les conditions de l'autonomie sont rigoureusement et ambitieusement pensées et réunies.
- \* Les échanges et collaborations au sein des groupes doivent être nombreux et déterminants pour l'apprentissage.
- \* La place et le rôle du maître doivent être strictement pensés selon la nature de l'activité, le temps de l'apprentissage, les besoins des élèves.

**12. Le maître veille à l'élaboration d'une trace écrite collective ou individuelle, constituée comme un outil fonctionnel qui structure et permet de garder en mémoire l'apprentissage.**

**13. La capitalisation des acquis est progressive. L'élève se constitue, organise et structure des repères qui serviront la progressivité des apprentissages.**

## **Le processus d'apprentissage ...**

- **Une phase d'évaluation diagnostique**

Emergence des représentations premières - Identification des acquis antérieurs – Repérage des besoins et obstacles à l'apprentissage

- **Une phase de construction de l'apprentissage**

## **Découverte – Manipulation**

- **Une phase de synthèse et structuration**

## **Explicitation – Confrontation – Mémorisation**

- **Une phase de généralisation et de transfert**

**S'entraîner- consolider- répéter-  
ré-investir- appliquer- ré-activer- mobiliser**

- Une phase de retour réflexif sur l'apprentissage

**Ce que j'ai appris, ce que je sais,  
ce que je sais faire, ce que je peux**

- Une phase d'évaluation

o Avec effet rétro-actif

▪ Adaptation / élève (renforcer, remédier)

▪ Régulation / enseignant

o Pour établir un constat des acquis, un bilan de l'apprentissage

## *Des situations pour évaluer les acquis des élèves*

### Fiche 4 – Les situations d'évaluation

#### Les situations d'évaluation ...

-Une phase d'évaluation s'inscrit nécessairement dans le processus d'apprentissage pour :

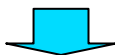
- Vérifier la maîtrise de la compétence sans ajouter d'obstacle nouveau ou supplémentaire
- Constater l'autonomie de l'élève par rapport à la tâche. Sauf cas particulier, l'élève agit seul sans guidage.
- Apprécier l'installation durable de la compétence (au delà de la mesure ponctuelle et immédiate)

▪ **Par répétition** : refaire ce qu'il a fait



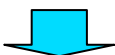
#### **Premier niveau de maîtrise d'une compétence**

▪ **Par transfert** : mobiliser la compétence dans une situation inédite



#### **Deuxième niveau de maîtrise de la compétence**

▪ **Par appropriation** : choisir la compétence appropriée et/ou combiner plusieurs compétences pour résoudre une situation complexe



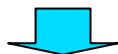
#### **Troisième niveau de maîtrise de la compétence**

-Le maître cible la compétence et l'isole pour éviter l'effet parasite par un autre obstacle, choisit le

temps et la forme de l'évaluation. L'élève sait qu'il va être évalué, pourquoi il va l'être, sur quels critères son travail va être apprécié.

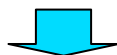
**-Selon les intentions du maître :**

- Repérer les acquis antérieurs, les besoins pour construire l'action d'enseignement



## Diagnostic

- Mesurer les acquis intermédiaires, les besoins persistants, les difficultés d'apprentissage
- Pour réguler l'action d'enseignement
- Pour traiter la difficulté



## Formative – Régulatrice

- Etablir un bilan des acquis
- Pour conclure un cycle d'apprentissage
- Pour certifier des acquisitions (socle)



## Sommative - Finale – Certificative

**•Selon les moments**

- Avant l'apprentissage
- En cours d'apprentissage
- En fin d'apprentissage

- Les conditions et formes de l'évaluation dépendent de la compétence évaluée (écrit/ oral/ manipulation, individuel/ par groupe, nature de l'activité). Le maître les détermine selon les comportements qu'il souhaite observer.

***Des outils pour garder trace et rendre compte des progrès  
des élèves***

### Fiche 5 – Les brevets

Dans la classe de TPS-PS de Mme RICHARD de l'école maternelle Jeannette PRIN de ROUVROY, circonscription d'HENIN-BEAUMONT, il n'y a pas de groupe de « couleur », les élèves s'inscrivent de manière spontanée aux différents ateliers. Le suivi est rendu possible grâce aux brevets et une régulation est effectuée par l'enseignante si nécessaire.

Cela permet un usage très limité voire inexistant des fiches photocopiées tout en gardant une « trace » pour les parents.

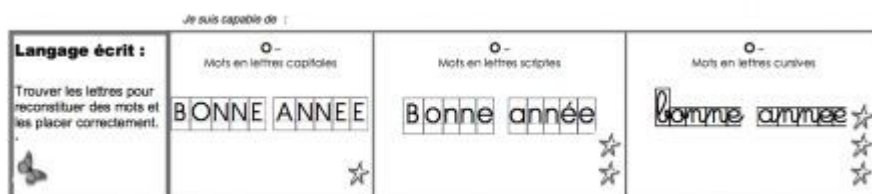
Les **brevets** favorisent :

- Le développement de l'autonomie : l'observation des photos permet à l'élève de connaître la tâche à effectuer et de se mettre au travail sans attendre la présence de l'enseignante ou de tout autre adulte ;
- L'auto-évaluation : les retours fréquents aux photos du brevet, rythmés par l'enseignante, permettent à l'élève de savoir s'il a réussi ou non la tâche qu'il lui était demandée de réaliser ;
- Le langage : Que dois-je faire ? Validation ou non en cours du travail. Validation finale et choix de la gommette (verte = travail réussi / jaune = non terminé, partiellement réussi ou réalisé avec aide) Préparation de l'atelier suivant : que vais-je devoir faire ensuite ?...

Le brevet témoigne :

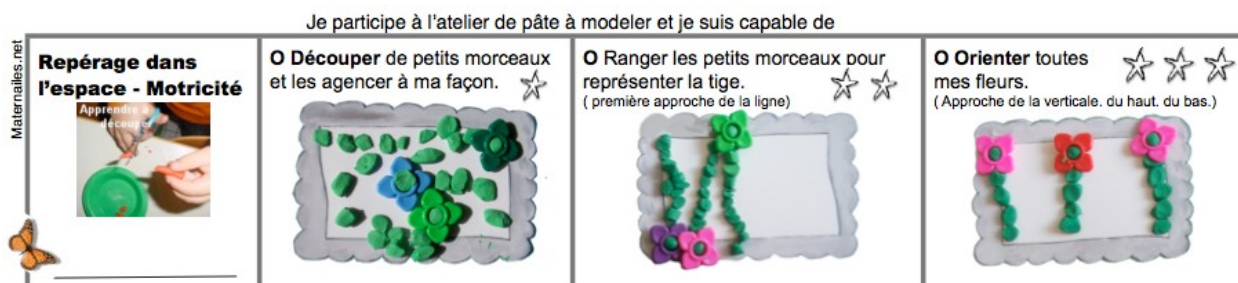
- des activités menées en maternelle
- des niveaux de compétences acquis par les enfants

À chaque activité pratiquée ou niveau réussi, est imprimé le tampon du jour ou du mois sur le brevet.



Un trait est tracé lorsque l'enfant a eu besoin d'aide, une croix lorsqu'il a travaillé de façon autonome. L'enfant peut s'inscrire plusieurs fois à un atelier ce qui lui permet de progresser notamment en prenant le temps d'observer les autres : le trait du brevet se transforme parfois en croix lors d'une seconde participation à l'atelier. Et lorsque l'enfant réalise à nouveau un travail, une expérimentation qu'il a déjà réussie, il engrange le plaisir de bien faire.

Le brevet permet à l'élève de se situer dans les apprentissages et d'appréhender l'activité scolaire comme un parcours de progrès, quelles que soient ses compétences : voilà ce que j'ai réussi à faire, voilà ce qu'il me reste à apprendre...



L'ensemble des brevets est collé dans le cahier de l'élève et constitue un document à mi-chemin entre le cahier de vie et le livret d'évaluation. Ils sont destinés aux familles et aux élèves qui ont beaucoup de plaisir à en parler. Pour l'enseignant, ce support permet de structurer les enseignements autour d'une graduation de compétences ou d'activités dans laquelle chaque enfant

évoluera.



Autre avantage : il constitue une trace des apprentissages, notamment pour toutes les activités "invisibles" et indispensables de la maternelle dont on a parfois du mal à rendre compte.



Présentation par **Mme TRENEL** de l'école maternelle DARRAS d'Achicourt, personne ressources de la circonscription d'ARRAS 3, des essais conduits autour des brevets. L'équipe s'est engagée en 2010-2011 dans une réflexion sur la communication des acquis progressifs des élèves et a construit un classeur de réussite. Les premiers constats ont fait émerger un besoin nouveau auquel les enseignantes ont tenté de répondre par la mise en place de brevets certifiant les activités réalisées et les apprentissages construits.

**Pour en savoir plus :**

- [Présentation de la pratique en classe en TPS-PS](#)

- [Des exemples de brevets à télécharger](#)

## ***Des outils pour garder trace et rendre compte des progrès des élèves***

### **Fiche 6 – Le carnet de réussite en TPS-PS**

Le carnet de réussite est un outil au service de l'entrée dans les apprentissages. C'est un petit carnet personnel réservé aux élèves de la petite section. Sur chaque page, l'enfant y colle une image qui illustre sa réussite.

#### **Les principes**

Dans le carnet de réussite, on privilégiera résolument ce que sait faire l'enfant car l'estime de soi est un puissant facteur de réussite. Cet outil doit montrer que l'enfant apprend de plus en plus de choses au fur et à mesure de son adaptation en PS. Il fait un aller-retour régulier dans la famille et permet de porter un regard positif sur l'enfant qui apprend et qui réussit.

Toutes les compétences ne sont pas forcément illustrées dans le carnet de réussite. Elles peuvent être écrites sur une page.

#### **Les objectifs**

- proposer une évaluation dynamique et positive
- construire la temporalité
- construire une relation école/famille avec un regard positif sur l'enfant
- construire la mémoire des réussites des élèves
- favoriser le développement de l'estime de soi
- activer ou réactiver les réussites des élèves en cours d'année

## ***Des outils pour garder trace et rendre compte des progrès des élèves***

### **Fiche 7 – Le cahier de progrès ou cahier de réussite**

**Elaborer pour l'élève au fil du parcours un " dossier d'évaluation - suivi des progrès "**

*" Le code de l'éducation prévoit, pour chaque élève du premier degré, un livret scolaire, instrument de liaison entre les maîtres, ainsi qu'entre l'école et les parents. Il permet d'attester progressivement des compétences et connaissances acquises par chaque élève au cours de sa scolarité.*

*Le livret scolaire suit l'élève jusqu'à la fin de la scolarité primaire. Il est transmis à l'école d'accueil en cas de changement d'école.*

*Dès l'école maternelle, les élèves acquièrent des connaissances et des compétences qui servent d'appui aux enseignements de l'école élémentaire. C'est pourquoi, un bilan des acquisitions de l'école maternelle, réalisé en référence aux programmes, est effectué en fin de grande section et joint au livret scolaire. " (Bulletin officiel n° 45 du 27 novembre 2008.)*

A l'école maternelle, l'observation des élèves et l'évaluation de leurs progrès :

- s'appuient sur les repères pour organiser la progressivité des apprentissages
- contribuent à renseigner le bilan d'acquisition de fin de GS qui sera transmis à l'école élémentaire.

## ***Définir le cahier de progrès...***

... un cahier d'évaluation ?

... un cahier de réussite ?

... pour l'enfant ?

... pour les parents ?

... pour l'enseignant(e) ?

## ***Définir les progrès...***

... langagiers ?

... moteurs ?

... attitudes et comportement ?

Le cahier de progrès ou de réussite est à la moyenne section et à la grande section ce que le carnet de réussite est à la petite section. Il ne se substitue pas au livret de compétences mais en émane directement.

Il se présente sous la forme d'un petit cahier personnel au format A5 organisé selon les six domaines d'apprentissage en vigueur à l'école maternelle, et propose, pour chacun d'entre eux, une liste de compétences à évaluer dans le temps. Les compétences retenues sont significatives des étapes essentielles par lesquelles l'enfant est susceptible de passer pour progresser dans ses apprentissages. Des dessins ou des photographies les illustrent au plus près et facilitent l'usage du document.

Chaque enseignant peut, s'il le souhaite, adapter ces illustrations à sa convenance en utilisant la version "word".

Le cahier de progrès est renseigné avec l'enfant au fur et à mesure de ses avancées dans chaque domaine ciblé. Son architecture permet à l'élève de se projeter dans les apprentissages conduits dans la classe tout au long de l'année. L'enfant peut visualiser ce qu'il sait déjà et ce qu'il va apprendre.

Le cahier de progrès est un outil de lien entre l'enfant, sa famille et l'école. Il valorise les réussites progressives de l'élève. L'évaluation positive dans le cahier de progrès est un moyen de favoriser l'estime de soi.

Le cahier de progrès appartient à chaque enfant et permet de prendre en compte la personnalisation de son parcours d'apprentissage.

## **Les objectifs visés**

- concevoir l'évaluation d'une manière dynamique et positive
- objectiver les progrès réalisés par chaque enfant
- associer les enfants à leur évaluation
- contribuer au développement d'une relation constructive entre l'Ecole et les parents

L'équipe pédagogique bâtit un **outil de cycle** qui combine différentes dimensions :



- un parcours de progrès dans les apprentissages (ex : écriture du prénom de la PS à la GS) avec des rendez-vous réguliers ;
- une mémoire des réussites de l'élève dans toutes les composantes éducatives (dès que la réussite est apparue) ;
- un outil de liaison école-famille ;
- un outil professionnel pour les enseignants (continuité des apprentissages, liaisons inter-cycles, RASED) ;
- un outil professionnel pour aider à la différenciation pédagogique afin de construire un socle de compétences homogénéisé avant l'entrée au CP.

#### Quelques notions clés :

-**Compétence** : nécessité de définir en amont une **performance** identifiable par l'élève = à savoir une tâche à réaliser dans un **contexte** explicité selon des **critères de réussite** précis.

-Le **progrès** se situe dans l'élévation de la performance de l'élève au regard des critères fixés (c'est un chemin, un parcours).

-La **réussite** se situe au niveau de la maîtrise d'une compétence, d'un savoir, d'un savoir-faire, d'une attitude (c'est l'atteinte d'un but).

L'élève doit connaître précisément le but à atteindre pour mesurer ses progrès et avancer vers la réussite. Pour cela, les enseignants doivent définir de manière explicite les performances de fin d'année et de fin de cycle.

#### **Ce que les enseignants cherchent à développer à partir du cahier de réussite :**

- la prise de conscience de ce que l'élève sait et ne sait pas encore
- rendre conscient de ce qu'il reste à apprendre
- développer une attitude positive à l'égard de l'apprentissage
- faire émerger les projets personnels (sans lesquels il n'y a pas de motivation)
- faire exprimer à l'enfant son désir de grandir
- montrer l'utilité de tel ou tel apprentissage ou du dépassement de soi (timidité) pour un projet donné
- ressentir que réussir et apprendre procurent un plaisir
- lutter contre une attitude passive et attentiste
- développer la curiosité (pour soi, la classe, les autres, l'extérieur...)
- donner confiance
- prendre conscience de l'importance de prendre en main son apprentissage
- découvrir ses capacités
- encourager une pratique familiale de valorisation des apprentissages

La liste n'est certainement pas complète mais elle donne un aperçu de l'outil.

#### **Comment ?**

- il ne s'agit pas d'un cahier d'évaluation
- l'enfant l'utilise à son rythme
- aucun cahier n'est pareil, ni n'avance au même rythme
- l'enseignant aide les enfants à le remplir et fait de temps en temps un point avec eux.

#### **La présentation de l'outil**

- Une dizaine de feuilles A4 perforées et reliées avec une couverture plastifiée. On peut rajouter



des feuilles si besoin.

- On peut aussi utiliser les photocopies réduites (des puzzles par ex.) ainsi que la photo. Pour les dessins, il suffit d'utiliser des banques de données diverses. Le dessin permet aux enfants d'utiliser les vignettes librement en autonomie. Les vignettes sont exposées et accessibles sur un présentoir dans la classe.

C'est mon cahier de réussite !  
Pour valoriser ce que je sais, ce  
que j'ai appris, je colle ou je  
dessine la preuve de mes progrès.

Je sais plus de choses qu'avant,  
je suis content !

J'apporte régulièrement mon  
cahier à la maison et je peux  
coller ou dessiner quelque chose  
que je suis fier de savoir faire.



**Les vignettes** : toutes sortes de vignette de ce modèle :

*Maintenant je sais !*



Dire la date de mon  
anniversaire

*Maintenant je sais !*



Faire du vélo sans  
roulette dans la cour de  
l'école

## La gestion de l'outil

Les vignettes sont présentées aux enfants très progressivement au début, pour qu'ils comprennent le principe, puis utilisées librement.

Il arrive que certaines soient créées avec eux en fonction des besoins. Régulièrement l'enseignant leur demande de lui montrer leur cahier de réussite pour faire le point avec eux. Certaines situations sont collectives (je sais parler ou chanter ou réciter devant les autres).

Les enfants décident eux-mêmes du moment où ils collent leur vignette mais avec l'accord de

l'enseignant.

Certaines règles sont posées :

- ex. : je colle la vignette d'un puzzle quand je l'ai réussi au moins 2 fois.

### Les principes

Le cahier de progrès trouve son sens dans une pédagogie de la réussite. Il s'inscrit dans les principes de l'évaluation formative, sur la base d'une observation continue active. Il permet d'identifier les étapes franchies par chaque enfant à différents moments de l'année et, en ce sens, définit aussi les marges de progrès qu'il lui reste à conquérir.

Il associe l'élève à cette dynamique puisqu'il est renseigné avec lui au cours de moments spécifiques qui lui permettent de mettre en mots ce qu'il sait, ce qu'il est capable de faire et comment il le fait. L'enseignant qui l'accompagne dans ce processus lui donne aussi l'occasion de se projeter dans la construction des apprentissages à venir.

Le cahier de progrès donne également du sens au principe de co-éducation avec les parents. Il permet de les informer des progrès de leur enfant à l'école à partir d'un support adapté, facile d'accès. Il est commenté au cours de rencontres programmées en présence de l'enfant et avec sa participation. Cet échange peut être l'occasion pour les familles d'apporter également leur concours à une meilleure compréhension de l'enfant par l'enseignant.

### Les points forts

Pour l'enseignant	Pour l'élève
Connaître mieux les enfants. Le plaisir de les voir s'investir pour réussir et coller la vignette. Apporte un nouveau regard sur les enfants, plus positif. Parler des apprentissages et de comment on apprend, de comment on peut s'y prendre pour arriver à maîtriser telle ou telle compétence... devient une pratique ordinaire de la classe. C'est vraiment un moteur pour les apprentissages. Les enfants savent ce que l'on attend d'eux La confrontation avec les réussites des autres incite à essayer, à se dépasser.	Plus d'investissement dans les apprentissages Mobilise les plus introvertis Aide pour ceux qui peinent à élaborer un projet Il y a toujours une vignette à coller quelque soit le niveau de l'enfant (le champ des compétences possibles est large) Il y a un échange avec la famille, les compétences familiales sont aussi valorisées (je m'endors sans mon pouce, je n'utilise plus le biberon...)

### Les points faibles

Pour l'enseignant	Pour l'élève
Gestion difficile, surtout pour les PS et MS à cause de l'autonomie nécessaire. Trouver l'endroit et la place adéquate dans la classe pour que les vignettes soient visibles et accessibles. Trouver la juste limite entre le trop et le pas assez. Tenir une grille récapitulative des vignettes collées, pour avoir une vision de leur utilisation	Ce dispositif apparaît efficace avec les enfants les plus autonomes et possédant de bons repères. Les autres ont tendance à se servir peu ou pas du tout du cahier, il faut aller les chercher souvent. Le nombre de vignettes fait que certains se perdent un peu. Les parents ne comprennent pas toujours l'enjeu

et aider les enfants les plus démunis à se repérer On a parfois l'impression d'être toujours en train de vérifier tout, tout le temps ! Pas toujours facile de faire passer le message aux parents.	de ce cahier et les performances de leur enfant ne font pas toujours l'objet d'un intérêt familial, comment se motiver dans ces conditions ?
---	--

Le cahier de progrès ne paraît intéressant qu'à condition de l'utiliser avec :

<b>L'élève qui :</b>	<b>Les parents qui :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donne du sens à ses apprentissages</li> <li>• S'implique dans l'évaluation</li> <li>• Prend conscience de ses réussites, de ses difficultés, de ses progrès</li> <li>• Verbalise (reformule) les compétences travaillées</li> <li>• Peut oraliser des critères explicites rattachés à la compétence travaillée</li> <li>• Se crée des repères précis pour la réussite</li> <li>• Visualise ce qu'il a à apprendre, par domaine d'activités, par période, tout au long de l'année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portent un regard sur l'évaluation de leurs enfants à l'école maternelle.</li> <li>• Parlent à leurs enfants dans un langage commun et compréhensible par chacun.</li> <li>• Echantent sur les critères de réussite.</li> </ul>
	<b>L'équipe pédagogique qui :</b>

## ***Des outils pour garder trace et rendre compte***

### ***des progrès des élèves***

#### **Fiche 8 – L'arbre des savoirs**

Dans le même esprit que le cahier des progrès, on peut concevoir à destination des élèves d'autres outils d'auto-évaluation appelés "**l'arbre de mes savoirs, de mes réussites**".

L'élève est invité lors de chaque période à prendre conscience de ses compétences et à colorier son arbre selon ses réussites. Ces documents en format A3 sont à disposition des élèves sur un portant dans la classe.

[Un exemple en PS](#)

[Un exemple en MS](#)

"**Les arbres des savoirs**" reposent sur les principes suivants :

- Personne ne sait tout, mais personne ne sait rien
- C'est tous ensemble que l'on apprend
- On apprend qu'en ayant une image positive de soi
- Les élèves ont besoin de visualiser où ils en sont.
- L'enseignant est le garant d'une parole protégée sans jamais de moquerie.

Les différents apprentissages peuvent faire l'objet de " brevets ", sorte d'évaluation que l'enfant crée pour voir s'il arrive à réinvestir ce qu'il a compris pour faire passer ce brevet aux autres. Pour chaque brevet " passé " une feuille résumant la compétence acquise pourra être collée sur l'arbre de

la classe qui bourgeonnera tout au long de l'année des différents savoirs acquis par tous les enfants de la classe.

### **On apprend avec une image positive de soi**

Comment ne pas enfermer les élèves dans la spirale de l'échec sans pour autant les leurrer sur leur réussite ?

Le porte-vues qui était le contenant des évaluations est devenu " le cahier de mes réussites ". A la fin des séances d'apprentissage, à la suite des évaluations, seuls les points verts sont présents dans ce porte-vues. Si l'enfant ne réussit pas, l'évaluation est placée dans le classeur journalier, sans point, et il faut alors reprendre l'apprentissage et travailler sur l'erreur. L'enfant comprend que l'on apprend à des vitesses différentes et que si l'on savait tout faire nous n'aurions pas besoin d'école. Certains ont des porte-vues plus remplis que d'autres mais ils ne comparent pas entre eux.

### **La visualisation**

L'élève a besoin de savoir où il en est pour visualiser le chemin parcouru, les progrès. Dans la classe ont été élaborés des panneaux, avec des chemins et des figurines où l'élève représente ses progrès. Il y eu des temps de langage collectif autour de ce panneau pour féliciter, encourager les progrès de chacun, et puis d'autres fois certains élèves viennent montrer d'eux même leur progrès .

### **La parole protégée**

Amener l'enfant à s'exprimer sur ce qu'il sait faire n'est pas chose facile. D'abord il a du mal à avoir du recul sur ce qu'il a fait, et encore plus à le voir comme une réussite. Et puis il y a les timides, les introvertis.

Cependant, toujours en partant du postulat que tout le monde sait faire quelque chose, on peut fabriquer " le trésor de la classe ". Un coffre avec un faux cadenas, permet de ranger tout ce que les élèves de la classe savent faire.

Une fois ces trésors " achevés ", les élèves iront l'apporter symboliquement à la maîtresse de section suivante pour effectuer la transition.

Les enfants sont fiers de leur progrès et les plus faibles sont encouragés. Le dialogue avec les parents est riche et permanent ce qui permet de suivre l'élève tout au long de l'année. Cette pratique n'enlève pas les difficultés aux enfants les plus faibles, elle permet juste de les encourager d'avantage pour dépasser certains blocages.

## ***Des outils pour garder trace et rendre compte***

### ***des progrès des élèves***

#### **Fiche 9 – Des grilles collectives de synthèse**

Pour aider les élèves à se rendre compte de leurs progrès, un affichage dans la classe d'un arbre des savoirs peut être envisagé. Il s'agit en fait d'un grand panneau sur lequel est dessiné un arbre. Chaque branche correspond à un domaine du classeur de réussites. Sur chaque branche, est affichée l'étiquette d'un savoir, savoir-faire ou savoir être quand celui-ci semble être acquis par la majorité des élèves. Cela leur permet de visualiser leurs progrès et cela permet aussi aux parents de voir tout ce que l'on fait en maternelle .



L'enseignant peut s'appuyer sur cet outil en présentant chaque étiquette de la compétence qui va être travaillée en lien avec l'emploi du temps. Quand la compétence est acquise et que les élèves auront réalisé la fiche du savoir correspondant, l'étiquette sera accrochée avec eux dans l'arbre des savoirs. C'est une stratégie efficace pour rendre visibles les apprentissages effectués et donner aux élèves l'envie d'apprendre.

Par ailleurs, l'enseignant peut se doter d'outils tels que des grilles qui suivent et reprennent rigoureusement les éléments du « dossier d'évaluation et de suivi des progrès des élèves », facilitant le travail d'observation de l'enseignant et lui fournissant une « photographie » de sa classe à différents moments de l'apprentissage.



